Commune de TRESCLEOUX 26 Chemin Neuf 05700 TRESCLEOUX



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024

19 heures 00 - en salle de réunion de la mairie

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean SCHÜLER, Maire.

Présents: Sophie BOGDANOVIC, Daniel GIRARD, Guy LEBERT, Gilles ROBERT, Jérôme SAMUEL, Jean SCHÜLER

<u>Absents et excusés</u>: Françoise ISOARD, Muriel MULLER, Pierre REYNAUD (pouvoir donné à Guy LEBERT), Pierre-Yves REYNAUD

Secrétaire de séance : Sophie BOGDANOVIC

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Sophie BOGDANOVIC, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

- Approbation procès-verbal du dernier conseil en date du 26/09/2024
- 2. Village d'Avenir : signature convention ANCT
- AFAB (Association Forestière pour l'Amélioration des Boisements): signature convention de mise en marché d'une coupe de bois
- Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch -> signatures conventions
 - a. Services de remplacement service technique
 - b. Service de remplacement service administratif
 - c. Instruction ADS
 - d. Publicité extérieure
- 5. Définition des zones d'accélération des Energies Renouvelables
- 6. Dossier source de CHAUVET : acquisition parcelles périmètre immédiat
- 7. R.P.I. Orpierre/Trescléoux
 - Signature convention avec la mairie d'Orpierre pour l'utilisation de l'école et de la cantine année scolaire 2024-2025

- b. Présention des conventions pour signatures avec les communes membres du RPI pour l'utilisation de l'école et la cantine de Trescléoux
- Signature convention avec la mairie d'Orpierre pour les frais de fonctionnement de l'école pour 2023-2024
- 8. Personnel communal:
 - Recrutement d'un agent contractuel pour remplacement des agents absents
- 9. Révision loyers des logements communaux 2025
- 10. Adhésion Fondation du Patrimoine
- 11. Dossiers travaux:
 - a. Réfection passerelle du stade
 - b. Travaux supplémentaires de goudronnage
 - c. Isolation logements communaux
 - d. Mise en place radars pédagogiques
 - e. Adhésion association CYPRES pour mise en place du P.C.S.
 - f. Dossiers ponts: programme CEREMA
- 12. Questions diverses

Approbation procès-verbal du dernier conseil en date du 26/09/2024

Monsieur le maire demande si certains membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 26 septembre 2024. A l'unanimité des présents, le conseil municipal valide le procès-verbal ainsi que les délibérations y afférentes.

Village d'Avenir : signature convention ANCT

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Trescléoux, est lauréate du programme Villages d'Avenir. Elle porte un projet de valorisation des fruits anciens, et notamment de la prune Perdrigone et de ses prunes séchées « les pistoles » (marque déposée).

En lien avec l'association « Les Amis de Trescléoux » et les associations des communes voisines et notamment celle d'Orpierre qui porte le marché des Fruits Anciens, la commune est partenaire des actions qui sont régulièrement engagées depuis plusieurs années pour la notoriété de la marque « Les Pistoles » et le maintien du savoir-faire.

Le projet retenu pour assurer une pérennité et une valorisation/commercialisation des fruits anciens est la mise à disposition d'un local situé Route de Lagrand, Quartier de la Tuilière.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention qu'il convient de signer avec l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion et des Territoires) qui précise les modalités pratiques et financières de l'accompagnement de l'ANCT pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement de la filière « Fruits Anciens ».

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 33 048.00 € TTC et que l'ANCT financera à 100 % le coût de cette étude. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés : valide la convention et autorise le Maire à la signer.

AFAB (Association Forestière pour l'Amélioration des Boisements) : signature convention de mise en marché d'une coupe de bois

Monsieur le Maire rappelle qu'un chantier d'amélioration forestière (coupes de bois) sera réalisé prochainement sur des parcelles privées, dans le secteur des Gravières. De nombreux propriétaires se sont regroupés pour confier des travaux à l'AFAB (Association Forestière pour l'Amélioration des Boisements, gestionnaire). Des parcelles communales situées dans le périmètre de ce chantier groupé, pourraient bénéficier des travaux d'amélioration réalisés par l'AFAB.

Les parcelles concernées par un rattachement au chantier groupé, sont les suivantes :

Section et N°	Contenance en ha	
G4	0.2190	
G9	0.3560	
ZE19	0.9300	

Pour ces parcelles, l'application au régime forestier n'est pas justifiée (avis donné par l'ONF). Il est proposé de confier la gestion forestière des parcelles citée précédemment à l'AFAB. La Commune de Trescléoux devra devenir adhérente de l'AFAB (Montant 50 €, pour une durée de 5 ans, auquel s'ajoute la cotisation PEFC, calculée selon le nombre d'hectares concernés). Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés : décide d'adhérer à l'A.F.A.B. et de lui confier la gestion forestière des parcelles indiquées.

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch -> signatures conventions

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch a renouvelé toutes les conventions concernant le service de remplacement Technique et Secrétariat, ainsi que le service d'instruction ADS (urbanisme) et publicité extérieure. Il rappelle que la Commune de Trescléoux utilise le service ADS pour toutes les demandes d'urbanisme. Il indique qu'à titre préventif il souhaite valider les conventions de mise à disposition du service technique et service de remplacement secrétaire de mairie en cas de besoin.

Services de remplacement service technique

Les missions concernées (suivant habilitation des agents) sont les travaux, nettoyages, entretiens des bâtiments, espaces verts, voirie, eau potable, station d'épuration et divers (gestion matériel de festivité, aide organisation cérémonie... conduits engins etc...). Le tarif du service comprend le coût salarial de l'agent ainsi que tous les frais afférents au fonctionnement du service de la C.C.S.B. et qu'il pourra être révisé chaque année par avenant. Le coût horaire appliqué sera de 33 €.

Vote (pour) : à l'unanimité des présents et représentés.

Service de remplacement service administratif

Ce service mis en place par CCSB prévoit le remplacement des secrétaires de mairie. Monsieur le Maire précise que le tarif du service comprend le coût salarial de l'agent ainsi que tous les frais afférents au fonctionnement du service de la C.C.S.B. et qu'il pourra être révisé chaque année par avenant. Le coût horaire appliqué sera de 27 €. Vote (pour) : à l'unanimité des présents et représentés.

Instruction ADS

Monsieur le Maire indique que la Commune utilise de façon permanente ce service pour l'instruction de toutes les demandes d'urbanisme (Déclarations préalables, permis de construire, certificats d'urbanisme...)
Les tarifs sont les suivants :

Désignation des actes	Tarifs des actes
Certificat d'urbanisme A (2)	36€
Certificat d'urbanisme B	108 €
Permis de construire	180 €
Permis d'aménager	270 €
Déclaration préalable	126€
Permis de démolir	144 €
Autorisation de travaux	126€
Demande de prorogation Demande de retrait Transfert (3)	10 €

Vote (pour) : à l'unanimité des présents et représentés.

Publicité extérieure

Monsieur le Maire explique que le décret n° 2023-1409 du 29 décembre 2023, qui modifie diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la publicité, aux enseignes, aux préenseignes et aux paysages, prévoit, à compter du 1er janvier 2024, la décentralisation de la police de la publicité aux maires, quelle que soit la population de la commune et non plus à l'EPCI.

Le coût d'instruction d'une déclaration préalable de publicité extérieure est fixé à 153 € Vote : 5 voix contre – 2 voix pour.

Définition des zones d'accélération des Energies Renouvelables

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu des services de la Préfecture qui indique que : « le Comité régional de l'énergie a voté l'insuffisance des zones d'accélération des énergies renouvelables au niveau régional le 15 juillet 2024 ». Il convient donc de reprendre la procédure et de délibérer. Le Maire rappelle la consultation déjà faite de la population en novembre 2023. Il propose de reprendre les zones déjà définies en 2023. Il indique par ailleurs que pour l'année 2024, une dizaine de déclarations préalables ont été instruites sur la commune concernant des projets de pose de panneaux photovoltaïques.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, décide de conserver le tableau établit en 2023 et charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires pour le traitement de ce dossier.

Dossier source de CHAUVET : acquisition parcelles périmètre immédiat

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique relative à la mise en conformité des périmètres de protection du captage CHAUVET est en cours depuis le 29/10 et doit être clôturée le 29/11.

Il indique que des échanges ont eu lieu avec les consorts BONTHOUX concernant l'achat des parcelles et l'instauration de la servitude. Le notaire, maître TUDES a été contacté et il convient maintenant de prendre une délibération. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des présents et représentés approuve : l'acquisition des parcelles cadastrées F n°186, 187 et 193 d'une surface totale de 256 m² au prix de 50 euros. Le versement d'une indemnité unique et forfaitaire totale de 60 € auprès des propriétaires en contrepartie de ladite servitude, de prendre en charge l'ensemble des frais afférents à l'acte et autorise le Maire, ou son délégué, à comparaître et à signer les actes authentiques correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cet acte.

R.P.I. Orpierre/Trescléoux

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du nouveau RPI ORPIERRE/TRESCLEOUX, il convient de modifier les conventions en conséquence et ce pour l'année scolaire 2024-2025 et les suivantes.

Il donne lecture de la convention reçue de la mairie d'Orpierre concernant l'utilisation de l'école et de la cantlne scolaire ainsi que celle établie par notre commune qui sera transmise pour délibération à toutes les communes des enfants fréquentant notre école. Il rappelle que ces conventions prévoient la refacturation des frais de fonctionnement supportés par les mairies concernant l'utilisation des écoles et un prix du repas également refacturé avec les frais afférents.

Signature convention avec la mairie d'Orpierre pour l'utilisation de l'école et de la cantine Vote (pour) : à l'unanimité des présents et représentés.

Présention des conventions pour signatures avec les communes membres du RPI pour l'utilisation de l'école et la cantine de Trescléoux

Vote (pour) : à l'unanimité des présents et représentés.

Signature convention avec la mairie d'Orpierre pour les frais de fonctionnement de l'école pour 2023-2024 Concernant cette convention, Monsieur le Maire indique qu'elle concerne l'année scolaire 2023-2024 concernant les frais établis par la Mairie d'Orpierre et qu'il convient de rembourser. Le montant total à payer est de : 4396.28 € Vote (pour) : à l'unanimité des présents et représentés.

Personnel communal:

a. Recrutement d'un agent contractuel pour remplacement des agents absents

Monsieur le Maire indique qu'il convient de renouveler chaque année la délibération qui autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour le remplacement des agents titulaires absents. Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels.

Révision loyers des logements communaux 2025

Monsieur le Maire rappelle que chaque début d'année il convient de procéder à la révision des loyers des logements communaux. Il rappelle également les DPE (Diagnostics de Performance Energétiques) établis. Il donne lecture aux membres du conseil municipal du tableau récapitulatif des révisions pour l'année 2025 de chaque logement communal. Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal décide de geler l'ensemble des loyers pour l'année 2025. Monsieur le Maire est chargé de notifier cette décision à chacun des locataires.

Adhésion Fondation du Patrimoine

Pas d'adhésion dans l'immédiat

Dossiers travaux :

Réfection passerelle du stade

Monsieur le Maire rappelle les éléments du dernier conseil et Indique qu'après avoir pris l'avis d'un spécialiste et consulté le rapport CEREMA établi en 2020, il convient de changer également les garde-corps de la parcelle du stade. Il rappelle qu'une demande de fonds de concours d'urgence va être demandée auprès de la communauté de commune. Il donne lecture du nouveau devis établit et qui s'élève à un montant total TTC de : 11 392.80 €. Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, donne son accord pour la réalisation de la réfection de la passerelle du stade, valide la proposition de prix, charge Monsieur le Maire de déposer les différents dossiers de demande de subventions et valide le plan de financement.

Travaux supplémentaires de goudronnage

Monsieur le Maire indique que suite à la mise en sécurité de la traversée du village, il reste la possibilité de faire un dernier travail de goudronnage et notamment la descente de l'atelier communal. Il présente les devis établis. Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation d'un goudronnage pour refaire la descente donnant accès à l'atelier communal, valide le devis d'un montant de 14 000.00 € TTC et charge Monsieur le Maire de déposer les différents dossiers de demande de subventions et valide le plan de financement.

Isolation logements communaux

Monsieur le Maire rappelle la loi « Climat et Résilience » qui rend obligatoire la réalisation d'un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) pour tous les bâtiments d'habitation collective. Il indique que tous les logements communaux ont fait l'objet d'un premier diagnostic DPE en septembre 2022. Ces diagnostics ont été établis par la Société AEDI basée à Sisteron. Il rappelle qu'en 2021, un dossier portant sur le ravalement des façades et remplacement des menuiseries de la mairie et de l'école avait été démarré mais que suite à la réforme de juillet 2021 rendant le DPE obligatoire, le projet a été arrêté pour envisager des travaux d'isolation. Après plusieurs réunions de la Commission des travaux et des demandes de devis, conseils, etc... il a été décidé de demander l'appui technique de l'Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes.

Une rencontre a eu lieu en début d'année 2024 et un travail complet d'audit énergétique a été réalisé par ces services de l'IT 05. Monsieur le Maire informe le conseil municipal des conclusions de cette première phase et indique que suite à la Commission des Travaux qui s'est tenue en octobre 2024, il a été décidé de procéder par « tranche » de rénovation énergétique. La Commission a donc décidé de procéder en 2025 à l'isolation et la rénovation énergétique totale du bâtiment communal « Villa Communale » où se trouvent la bibliothèque et 2 logements communaux situéS 65 rue des commerces. Monsieur le Maire donne lecture des premières demandes de chiffrage qu'il a reçu et propose au Conseil Municipal de valider le choix fait par la Commission des Travaux de procéder à la rénovation énergétique du logement communal situé 65 rue des commerces et de demander l'appui technique de l'Ingénierie Territoriale pour étudier le dossier et réaliser le dossier de demande de subventions. Monsieur le Maire indique que le coût estimatif des travaux est d'environ 80 000.00 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, valide le projet d'isolation et rénovation énergétique du bâtiment communal, valide l'aide de l'Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes et autorise le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires au traitement de ce dossier

Mise en place radars pédagogiques

Monsieur le Maire indique que la Commission des Travaux a validé la pose de 2 radars pédagogiques qui constitueraient une sécurité complémentaire des plateaux traversants et écluses. Il présente les différents devis et propose de constituer un dossier de demande de subvention.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal donne son accord pour la pose de 2 radars pédagogique aux 2 extrémités du village, valide le devis d'un montant total TTC de 6 135.14 €, charge Monsieur le Maire de déposer les différents dossiers de demande de subventions et valide le plan de financement.

Adhésion association CYPRES pour mise en place du P.C.S.

Monsieur le Maire rappelle l'échéance de 2025 pour la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et rappelle que Monsieur LEBERT a pris attache auprès de l'association CYPRES pour nous aider à le réaliser. La prestation, en adhérent à l'association CYPRES est de 403.00 € TTC/an. Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal valide l'adhésion de la commune à l'Association CYPRES pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde.

Dossiers ponts: programme CEREMA

Monsieur le Maire indique qu'il convient de reprendre les différents diagnostics établis concernant les ouvrages de la commune et notamment les ponts des Gravières, des Neyses. Des premières demandes de devis ont été faites pour avoir une idée du coût. Le Maire propose de reprendre en globalité le dossier. Après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal charge le Maire de reprendre le dossier et prévoir la réfection de ces ouvrages.

Questions diverses

- Vœux du Maire : vendredi 10 janvier à 19 heures
- Information sur la pose des télésurveillances du poste de relevage et STEP (travaux réalisés par SOPEI)
- Colis de Noël : distribution courant décembre
- Arbre de Noël du RPI: vendredi 13 décembre 2024 (répartition des frais en fin d'année scolaire à l'ensemble des communes dont les enfants fréquentent l'école de Trescléoux)
- Ecole: de bon retour sur la nouvelle organisation du RPI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

Fait à Trescléoux, le 21 novembre 2024

Le Maire, Jean SCHÜLER

La Secrétaire de Séance, Sophie BOGDANOVIC